

Ordre du jour du Conseil municipal du
Jeudi 30 Juillet 2020 à 20h00
Salle du Conseil Municipal (Hôtel de Ville)

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

- 1 Adoption du règlement pour l'organisation des séances à distance de l'assemblée délibérante
- 2 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 05 juillet 2020
- 3 Information au Conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT
- 4 Mesures post-confinement
 - 4.1 Fixation des tarifs de la restauration scolaire – Mars à Juillet 2020
 - 4.2 Exonérations de loyers, droits de place et licence IV
- 5 Finances et Commande publique
 - 5.1 Budget principal - Adoption du compte de gestion 2019 du receveur
 - 5.2 Budget principal - Approbation du compte administratif 2019
 - 5.3 Budget principal - Affectation du résultat 2019
 - 5.4 Budget principal - Vote du budget primitif 2020
 - 5.5 Budget principal – mise à jour de l'AP CP pour le renouvellement matériel informatique écoles Buxerolles
 - 5.6 Fixation des taux d'imposition 2020
 - 5.7 Constitution de provisions
 - 5.8 Budget annexe « Energies renouvelables » - Approbation du Compte de gestion 2019 du receveur
 - 5.9 Budget annexe « Energies renouvelables » - Adoption du Compte administratif 2019
 - 5.10 Budget annexe « Energies renouvelables » - Affectation du résultat 2019
 - 5.11 Budget annexe « Energies renouvelables » - Adoption du Budget Primitif 2020
 - 5.12 Subvention 2020 à la Caisse des Ecoles
 - 5.13 Subvention 2020 au Centre Communal d'Action Sociale
 - 5.14 Demandes de subvention auprès du Conseil départemental de la Vienne au titre de l'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne – ACTIV' 2020

5.14.1 Activ'3

5.14.2 Activ' Flash

5.15 Demande de subvention auprès de la Caf et de la DDCS pour le fonctionnement du centre de loisirs durant l'été 2020.

5.16 Attribution de la subvention de fonctionnement 2020 à la Maison des Projets

5.17 Subventions 2020 aux associations et conventions d'objectifs

5.18 Fixation des tarifs de la restauration scolaire – année scolaire 2020-2021

5.19 Fixation des tarifs des repas pour les enseignants, le personnel communal et les personnes extérieures aux services à partir du 1er septembre 2020

5.20 Fixation des tarifs des repas pris au restaurant Maurice Ravel à partir du 2 septembre 2020

5.21 Fixation des tarifs des accueils périscolaires à compter du 1er septembre 2020

5.22 Fixation des tarifs des accueils de loisirs à compter du 6 juillet 2020

5.23 Engagement des travaux étanchéité et ravalement de façade – Ravel

5.24 Constitution d'un groupement de commande – Fourniture de denrées alimentaires

5.25 Prime annuelle de vacances aux agents communaux et mis à disposition de la Commune par le Centre de Gestion de la Vienne – année 2020

6 Désignations

6.1 Proposition de candidature en tant que personnalité - Caisse des écoles

Le Conseil municipal se réunira en présence de public (limité à 15 personnes afin de respecter la règle permettant à chacun de disposer de 4 m²).